

Histoire, Géographie, Patrimoines



RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

La formation est en alternance, l'apprenant doit chercher avant le début de l'année universitaire une structure d'accueil, cette recherche peut se faire en septembre et octobre.

ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation est dispensée au département de géographie de l'Université d'Artois (pôle d'Arras) et au Lycée agro-environnemental d'Arras, distant de 2 km ou au lycée horticole de Lomme, distant de 55 km (accessible en transport en commun). Elle comprend un volume horaire de 491 h réparties en deux semestres universitaires et représente un crédit total de 60 ECTS. Elle repose sur 7 Unités d'Enseignement (UE). Au cours de la formation, les étudiants participeront à un projet tuteuré (50 h comprises dans le volume horaire général).



LICENCE PROFESSIONNELLE EN ALTERNANCE

Aménagement paysager

Conception, gestion, entretien parcours Gestion différenciée des espaces verts

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Inscrivant ses objectifs de formation dans les enjeux du développement durable et de la transition écologique, la licence professionnelle « Aménagement paysager » forme des coordonnateurs gestionnaires d'espaces verts, susceptibles d'intervenir tant en milieu urbain et périurbain qu'en milieu rural, sans oublier les espaces naturels protégés. Issus d'une formation universitaire pluridisciplinaire professionnalisante, ces gestionnaires auront pour tâche de réaliser des diagnostics territoriaux (tant dans leurs dimensions biophysiques qu'humaines), de participer à la planification de l'aménagement du territoire, de mettre en œuvre des politiques paysagères de développement territorial en mobilisant les techniques de la gestion différenciée.

Formés aux techniques de conduite de projet de communication, ils seront en capacité d'être responsables d'une équipe pluridisciplinaire lors de l'émergence ou la mise en œuvre d'un projet, d'en estimer la faisabilité, d'en suivre et évaluer la mise en œuvre. Ils seront habitués à travailler comme médiateur entre les acteurs du développement territorial concernés.

LES ATOUTS DE LA FORMATION

- Formation en alternance
- Formation soutenue par de nombreux partenaires (UNEP, communes, communautés de communes,...) – dont certains déjà investis dans la gestion différenciée (Mairie et Communauté Urbaine d'Arras, Commune de Grande-Synthe, association Nord Nature Chico Mendés, la FREDON, SAS Horizon vert à Duisans, SAEM Noisy-le-Sec, Mairie de Douai, OPAL (Office Public de l'Habitation de l'Aisne), Mairie de Loos-en-Gohelle...).
- Formation intégrant des compétences techniques, managériales et communicationnelles à des savoirs scientifiques (biologiques, naturalistes, géographiques et économiques).
- Formation mobilisant les compétences et outils de la filière de géographie de l'Université d'Artois en matière de représentation et d'élaboration des données géographiques.
- Un projet tuteuré collectif sur la période d'enseignement en réponse à une commande publique.
- Partenariat avec L'EPLEFPA des Flandres de Lomme (accès au plateau technique : arboretum, verger partagé et apiculture).
- Partenariat avec le campus agro-environnemental-62 situé à Tilloy-lès-Mofflaines



CONDITIONS D'ACCÈS

- Être titulaire du BTS AP (Aménagement paysager) et BTS GPN (Gestion et protection de la nature)
- Être titulaire d'une Licence 2 : en Géographie, EGASS – Économie, Gestion, Administration, Sciences Sociales –, Sciences de la vie.
- Sélection des candidats sur dossier par la Commission de sélection qui appréciera l'intérêt, les qualifications et les motivations du candidat.
- Les étudiants ayant validé au moins deux années de formation en architecture.

NB. Les candidatures seront réalisées via l'application e-candidat d'avril à juin.

En raison de l'importance des demandes, la responsable de formation, n'est malheureusement pas en mesure d'assurer une présentation de la licence dans tous les lycées qui en font la demande, mais elle peut apporter les informations nécessaires à la faveur d'une rencontre en visioconférence avec les classes de BTS.
Demande de rdv :
lp-amenagement@univ-artois.fr

Formation continue :

La licence est accessible aux salariés ou demandeurs d'emploi.
Contact : Tél. 03 21 60 38 17
fcu-fare@univ-artois.fr

Ils peuvent faire reconnaître leur expérience pour intégrer la Licence Professionnelle via la Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) ou pour la valider via la Validation des Acquis de l'expérience (VAE) ou encore le parcours mixte.
Contact : Tél. 03 21 60 60 59
fcu-pac@univ-artois.fr

RÉFÉRENTIEL PROFESSIONNEL

Compétences

- réalisation d'un diagnostic territorial et élaboration de scénarios prospectifs
- mise en œuvre de projets d'aménagement paysager et d'entretien d'espaces verts via une gestion différenciée
- mise en place de ruchers
- utilisation et maîtrise des outils et des méthodes d'analyse et de représentation des espaces et paysages
- médiation et coordination entre les partenaires et les acteurs du développement durable des territoires
- gestion administrative et financière de projet

LE PROGRAMME DE LA FORMATION

SEMESTRES 5 ET 6	
UE 1 : Les interactions entre aménagements paysagers et biodiversité : mise à niveau UE 1.0 - Introduction : valeurs écologiques et sociales des espaces verts UE 1.1 - Initiation aux techniques d'aménagement paysager et de gestion différenciée UE 1.2 - Initiation aux techniques d'inventaires de la biodiversité UE 1.3 - Regards d'expérience collectif de l'alternance	UE 4 : L'aménagement et la gestion du paysage par la concertation, la sensibilisation et la médiation UE4.0 - Module d'introduction : L'éco-interprétation UE 4.1 - Techniques de co-construction d'un projet partagé UE 4.2 - Techniques de communication
UE 2 : les fondamentaux du paysage, de sa création à son aménagement et sa gestion UE 2.0 - Introduction : le paysage, un enjeu de société UE 2.1 - Approche du paysage UE 2.2 - Développement durable du paysage	UE5 : Projet tutoré - investigations de terrain et analyses UE6 : Le montage financier, technique et administratif d'une opération de gestion différenciée UE 6.0 - Module d'introduction : Le montage d'un projet, généralité UE 6.1 - Gestion financière d'un projet UE 6.2 - Gestion administrative et technique UE 6.3 - Politiques publiques d'aménagement durable du territoire et innovations en aménagement paysager UE 6.4 - Ateliers
UE 3 : Le diagnostic, de la capitalisation des données aux enjeux du territoire UE 3.0 - Introduction : le diagnostic de territoire : généralités UE 3.1 - Méthode et outil du diagnostic UE 3.2 - Analyses et enjeux	UE 7 : Alternance ou stage long individuel (12 semaines) UE 7.1 - Rapport et soutenance

LES DÉBOUCHÉS

- La finalité de la Licence professionnelle en alternance est le marché du travail
- Coordonnateur aménagement du paysage
- Chargé d'aménagement en gestion durable des espaces urbains et ruraux
- Chef de projet paysage
- Responsable de service environnement (collectivité locale ou bureau d'études)

Les meilleurs alternants peuvent éventuellement envisager une poursuite d'études en Master.

